

Réunion du 12 juin 2025

Procès-verbal N° 41

Président de séance : M. Pierre RAFFARD

Présents : Mme BORDE Christelle (voie électronique), OSBERY Sylvie, M. TREPKA Nicolas

Secrétaire de séance : Mme TENAILLE Anais

1 – FOOT A 11

1.1. Forfaits

U15 D1 – CORBIGNY 1 / DECIZE 1 – match n°51559.2 du 06/06/2025

Forfait déclaré de CORBIGNY.

Match perdu 0-3, -1 pt.

Amende 45€

U15 D3 – E. VARZY 1 / E. CHATEAU ARLEUF 1 – match n°51629.1 du 06/06/2025

Forfait déclaré de E. CHATEAU ARLEUF.

Match perdu 3-0, -1 pt.

Amende 45€

2 – FOOT A 8

2.1. Forfait

U13D1 – VAUZELLES 1 / RC NEVERS CHALLUY SERMOISE 2 – match n° 51633.2 du 07/06/2025

Forfait non déclaré de NEVERS CHALLUY SERMOISE, match perdu 3/0, -1 point.

Amende 70€

La Commission rappelle au club de NEVERS CHALLUY SERMOISE que tout forfait doit être déclaré par mail avec copie au club adverse et au District.

U13D3C – E. CERCY 1 / SAUVIGNY 1 – match n° 51708.2 du 06/06/2025

Forfait déclaré de SAUVIGNY, match perdu 3/0, -1 point.

Amende 45€

3 – CHAMPIONS 2024/2025

La Commission officialise les champions 2024/2025 (sous réserve des dossiers en cours) :

U13

Poule D1 COSNE 1

Poule D2A COSNE 2

Poule D2B FC DECIZE 2

Poule D3A ST BENIN 1

Poule D3B ENT. ST BENIN/MONTIGNY 2

Poule D3C ENT. CERCY/MOULINS/CHATILLON 1

Poule D3D ENT. GUERIGNY URZY/COULANGES 1

Poule U12 U15F FC NEVERS 1

U15

Poule D1 FC DECIZE 1

Poule D2 FC DECIZE 2

Poule D3 ENT. LA MACHINE/ST BENIN

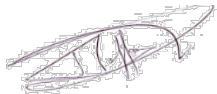
U18

Poule D1 COULANGES 1

Poule D2 ENT. LA MACHINE/ST BENIN

Le Président de séance

Pierre RAFFARD



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.